

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET, AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.impots.gouv.fr

Paris, le 13 octobre 2015 N° 474

Saisie de 535 kg de tabac : La douane met fin à un important trafic de tabac sur Internet

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget, saluent l'action de la douane française qui a permis de mettre fin à un important trafic de tabac opéré depuis un site internet belge. Plus d'une demi-tonne de tabac expédiée à plusieurs centaines de particuliers français ont ainsi été saisis par les douaniers.

Les investigations menées par les agents de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ont permis d'identifier ce site, spécialisé dans le commerce de tabacs et spiritueux, procédant à des envois réguliers et importants de tabac à destination d'acquéreurs français.

Intervenant dans une société de fret express par laquelle transitaient les envois de tabacs à destination de la France, les douaniers ont saisi, en une semaine, plus de 535 kg de tabac et cigarettes achetés par 322 particuliers répartis sur l'ensemble du territoire national. Cette saisie concerne une vingtaine de marques différentes distribuées en France.

En un an, ce serait ainsi près de 30 tonnes de tabac, soit l'équivalent de 4 containers 40 pieds complets, qui auraient été vendues par ce site. Le site internet a aujourd'hui cessé ses livraisons vers la France.

Cette saisie fait suite à l'interception en janvier 2015, par les douaniers de Lesquin, de 215 kg de tabac envoyés depuis un site internet belge à près de 150 particuliers. L'intervention des services douaniers avait permis de mettre fin à un trafic portant sur plus de 10 tonnes de tabac expédiées chaque année.

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget soulignent que « cette affaire illustre l'efficacité des services douaniers dans l'application du nouveau dispositif prohibant les ventes de tabac à distance ».

En janvier 2015, le gouvernement a interdit, en plus de la vente, l'achat des produits du tabac à distance, quel que soit le pays d'origine (État membres de l'Union européenne ou non).

En 2014, près de 423 tonnes de tabac ont été saisies par la Direction générale des douanes et droits indirects. Au seul premier semestre 2015, ce ne sont pas moins de 507 tonnes qui ont été saisies.

Photos disponibles en cliquant ici (crédit : Douane française)

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13 / sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 / sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Douane: 06 09 32 73 02

